

Remboursement des frais engagés des Membres Comité Directeur CDTir 77

Membres du Comité

Les membres du Comité dans le strict exercice de leur fonction, hors réunion du comité, seront défrayés des Kilomètres parcourus.

Les membres du Comité percevront un défraiement dans le cadre de leur réunion comité, un " Jeton de présence" de 30,00 euros.

Les membres du Comité remplaçant dans une fonction précise, seront défrayés au coût de la fonction prise en charge.

ATTENTION

Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée sans l'accord du Président ou de son remplaçant avant le début de la mission et de l'engagement des frais .